

Mairie de COULANS SUR GEE

Adresse 29 Rue Nationale 72550 COULANS SUR GEE

Téléphone : 02-43-88-82-16

Adresse e-mail : mairie.coulans@wanadoo.fr

Site : www.coulanssurgee.fr

57**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE****ARRETE MUNICIPAL****N° 2019-52 du 19 septembre 2019****prescrivant l'ouverture de l'Enquête Publique sur
la modification n°1 du PLU
de la commune de COULANS SUR GEE**

Michel BRIFFAULT, le Maire de la commune de COULANS SUR GEE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-10, R.123-19 et suivants;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants;

Vu la délibération du 15 novembre 2018 approuvant le projet n°2 de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Coulans sur Gée,

Vu la délibération du 25 avril 2019 prescrivant la modification n°1 du PLU portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUz en 1AUz (la Cour du Bois)

Vu la notification du projet aux personnes intéressées

Vu la décision de M le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 16 septembre 2019, n° E19000209/44 , désignant Mme Régine BROUARD, en qualité de commissaire enquêteur;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, notamment :

- la note de présentation portant sur le projet de modification n°1 du PLU,
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) avec création de l'OAP n°6,
- les documents graphiques et leurs annexes,
- le règlement de la zone concernée,
- les décisions de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe),
- les différents avis des personnes publiques associées ou consultées, notamment l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F.),

ARRÊTE**Article 1**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur :

- **les dispositions du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme : ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUz en 1AUz (La Cour du Bois)**

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Coulans sur Gée , pendant une durée de 15 jours consécutifs : **du samedi 12 octobre 2019 au samedi 26 octobre 2019 inclus.****Article 2**Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département : *Maine Libre et Ouest France.*

Mairie de COULANS SUR GEE

Adresse 29 Rue Nationale 72550 COULANS SUR GEE

Téléphone : 02-43-88-82-16

Adresse e-mail : mairie.coulans@wanadoo.fr

Site : www.coulanssurgee.fr

58

Cet avis sera publié par voie d'affiches, notamment à la mairie de Coulans sur Gée et sur les lieux d'information du public et par tous autres procédés en usage dans la commune (information en sus sur le panneau lumineux d'information bi-face sis à l'entrée de la Commune)

Il sera également publié sur le site internet de la commune : www.coulanssurgee.fr

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête dès leur parution.

Article 3

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, coté et paraphé par Mme La commissaire enquêteur et à feuillets non mobiles, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête à la mairie aux jours et heures d'ouverture :

- lundi : 14h00 à 17h00
- mardi – mercredi-jeudi et vendredi: 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
- samedi : 9h00 à 12h30

Les pièces du dossier pourront être également consultées sur le site internet de la commune de Coulans sur Gée : www.coulanssurgee.fr

Article 4

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur exclusivement à la mairie sous la

forme suivante :
Mme La Commissaire Enquêteur
Mairie de Coulans sur Gée
29 Rue Nationale
72550 COULANS SUR GEE

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique via le site internet de la commune (www.coulanssurgee.fr) en transmettant un message via la rubrique « Restez connectés » matérialisée par une enveloppe en précisant l'objet du courriel et à l'attention de Mme. La Commissaire Enquêteur : « projet de modification n°1 du PLU ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire à l'adresse suivante : Mairie de Coulans sur Gée – 29 Rue Nationale 72550 COULANS SUR GEE

Les informations relatives au projet de modification n°1 PLU soumis à la présente enquête peuvent être demandées auprès du Maire de la commune de Coulans sur Gée.

Article 5

Mme La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Coulans sur Gée les :

- samedi 12 octobre 2019 de 10h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête);
- vendredi 18 octobre 2019 de 14h30 à 16h30 ;
- samedi 26 octobre 2019 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

Mairie de COULANS SUR GEE

Adresse 29 Rue Nationale 72550 COULANS SUR GEE

Téléphone : 02-43-88-82-16

Adresse e-mail : mairie.coulans@wanadoo.fr

Site : www.coulanssurgee.fr

59**Article 6**

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos par Mme La commissaire enquêteur laquelle rencontrera dans les huit jours le maire afin de lui communiquer les observations écrites et orales de l'enquête publique consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de quinze jours pour faire connaître ses observations éventuelles.

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, Mme La commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Article 7

Une copie du rapport et des conclusions de Mme La commissaire enquêteur sera adressée au président du tribunal administratif de Nantes et au Préfet de la Sarthe.

Le public pourra les consulter pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur le site internet de la commune : www.coulanssurgee.fr

Article 8

Le projet de modification n°1 plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de Mme La commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Préfet de la Sarthe et M. le sous-préfet de la Flèche
- Mme La commissaire enquêteur.

Michel BRIFFAULT
Maire de Coulans sur Gée

